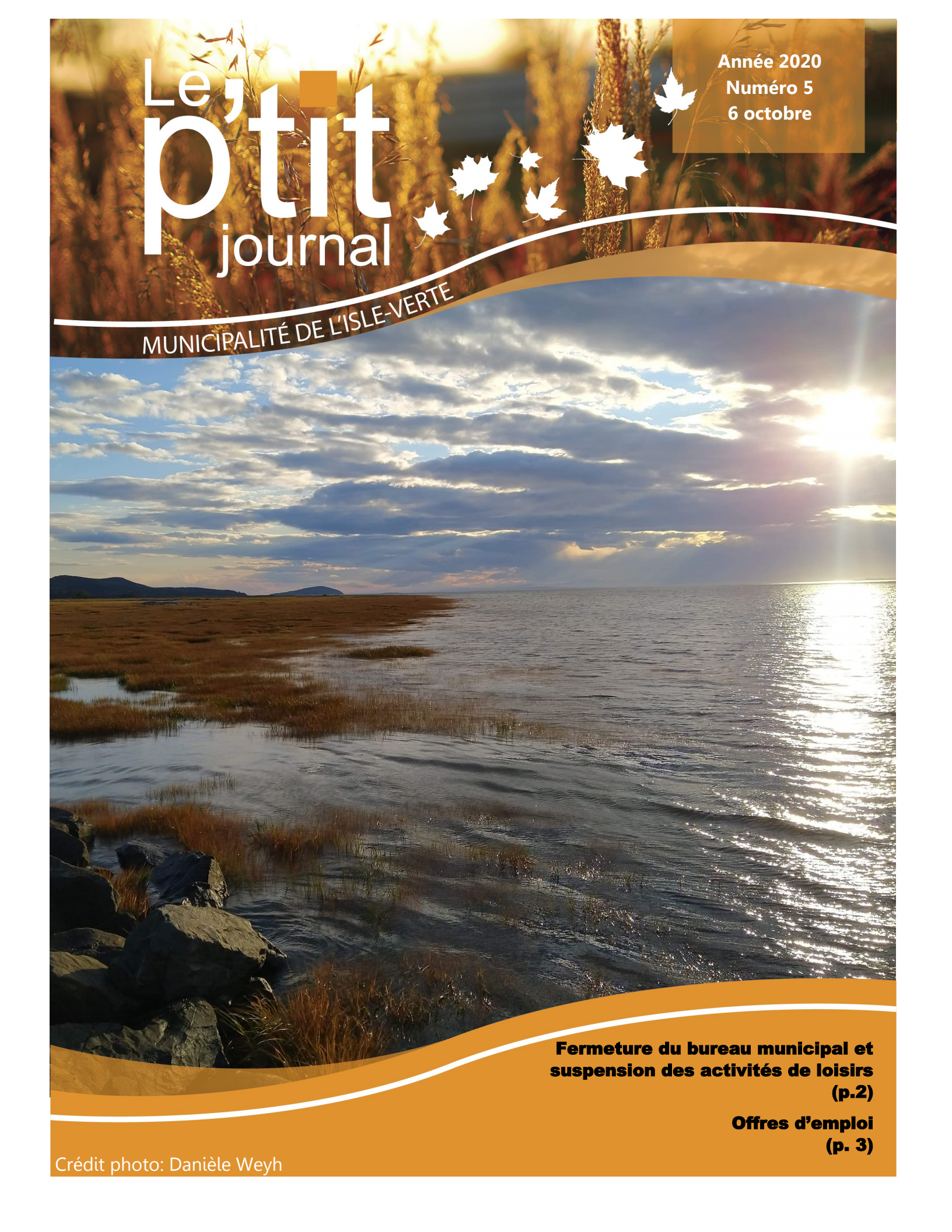




Le petit journal

Année 2020
Numéro 5
6 octobre

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

**Fermeture du bureau municipal et
suspension des activités de loisirs
(p.2)**

**Offres d'emploi
(p. 3)**

Crédit photo: Danièle Weyh



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET SUSPENSION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le 25 septembre dernier, le Gouvernement du Québec a demandé aux Québécois.es d'éviter les interactions sociales pendant les 28 prochains jours. En conséquence, le bureau municipal de L'Isle-Verte est désormais FERMÉ au public et toutes les activités de loisirs (karaté et badminton) sont SUSPENDUES jusqu'au 25 octobre inclusivement.

Nos services d'inspection en bâtiment et environnement, de voirie ainsi que d'administration municipale demeurent disponibles. Vous pouvez nous contacter par courriel (reception@lisle-verte.ca) ou par téléphone (418 898-2812).

Concernant les paiements de taxes, deux méthodes de paiement s'offrent à vous.

- ☒ Envoie de chèque par la poste
- ☒ Par voie électronique (AccèsD)
- ☐ AUCUN PAIEMENT DIRECTEMENT AU BUREAU MUNICIPAL NE SERA ACCEPTÉ

Merci de votre compréhension et collaboration.

AVIS PUBLIC—DÉPÔT DE RÔLE 2021-2022-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de L'Isle-Verte pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau du soussigné au 141, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte, le mercredi, 16 septembre 2020;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité ledit rôle;

QU'UNE demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2021;

QUE la demande de révision doit être produite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement sont disponibles au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'au bureau administratif de la municipalité;

QUE le dépôt de la demande doit être effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la municipalité locale, à l'attention du secrétaire-trésorier et directeur général de ladite municipalité;

QUE dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à L'Isle-Verte, ce vingt-quatrième (24ième) jour de septembre deux mille vingt.

Vie municipale - Offres d'emploi

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Municipalité de L'Isle-Verte

PRINCIPALES FONCTIONS

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- ⇒ Préparer la surface de la patinoire en prévision du glaçage;
- ⇒ Entretenir la glace pour assurer une bonne qualité tout au long de la saison;
- ⇒ Assurer l'entretien des équipements sous sa responsabilité;
- ⇒ Déneiger la patinoire et les accès;
- ⇒ Veiller à la sécurité des lieux.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- ⇒ Fiable;
- ⇒ Travaillant;
- ⇒ Avoir une bonne gestion du temps;
- ⇒ Aptitudes communicationnelles;
- ⇒ Capacité à gérer les imprévus.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce poste est saisonnier à temps partiel (10 à 20 heures par semaine) et s'échelonne de décembre à mars. L'horaire est variable en fonction de la température et de l'achalandage (jour/soir/fin de semaine). La rémunération est à déterminer selon l'expérience. La date d'entrée en fonction est prévue pour décembre 2020.

ANIMATEUR / SURVEILLANT DU CHALET DE SERVICE (2 postes)

Municipalité de L'Isle-Verte

PRINCIPALES FONCTIONS

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- ⇒ Superviser la patinoire et le chalet de service;
- ⇒ Veiller à l'animation d'activités pour les jeunes;
- ⇒ Faire l'entretien ménager des locaux;
- ⇒ Faire respecter l'horaire établi;
- ⇒ Être responsable de la cantine.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- ⇒ Fiable;
- ⇒ Avoir le sens de l'organisation et une bonne gestion du temps;
- ⇒ Entregent;
- ⇒ Aptitude à faire respecter son autorité;
- ⇒ Capacité à gérer les imprévus.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce poste est saisonnier à temps partiel (20 à 25 heures par semaine) et s'échelonne de décembre à mars. L'horaire est variable en fonction de la température et de l'achalandage (soir/fin de semaine). La rémunération est à déterminer selon l'expérience. La date d'entrée en fonction est prévue pour décembre 2020.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 18 octobre 2020 à l'attention du Comité de sélection :

**141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte (Québec) G0L 1K0
Courriel : reception@lisle-verte.ca
Pour information : 418 898-2812**

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; les membres du conseil présents sont Véronique Dionne, Sophie Sirois, Stéphane Dubé, Jean Pelletier et Bernard Nieri.

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 8 juillet 2020 au 17 août 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

LISTE DES DÉPENSES
COMPTES À PAYER AU
17 AOÛT 2020:

32 937,88\$

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :
207 351,84\$

TOTAL DES DÉPENSES:
240 289,72\$

Confirmation de permanence au poste de directeur général adjoint

Considérant l'entrée en fonction de monsieur Benoit Randall, à titre de directeur général adjoint, le 3 février 2020;

Considérant que ce dernier était assujéti à une période probatoire de 6 mois, celle-ci prenant fin le 3 août 2020;

Considérant qu'une évaluation des qualifications et du travail réalisé, tout au cours de la période probatoire, démontre que ce dernier a les qualités requises pour être maintenu dans ses fonctions;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme la permanence de monsieur Benoit Randall au sein de l'équipe de direction de la Municipalité.

Confirmations d'embauches de deux nouveaux employé(e)s dont une personne à titre de coordonnateur(trice) aux loisirs et à la vie communautaire ainsi qu'une seconde au poste d'opérateur manœuvre

Faisant suite au processus de sélection réalisé par la Municipalité aux fins de combler les postes de coordonnateur(trice) aux loisirs et à la vie communautaire ainsi que celui

d'opérateur manœuvre, deux candidats ont été retenus, à savoir :

Madame Chantal Amstad, à titre de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire,

Monsieur Benjamin Gauthier, à titre d'opérateur manœuvre,

En conséquence, il est adopté que la Municipalité confirme l'embauche de ces deux ressources et ce, pour une période probatoire de six mois. Quant aux conditions d'embauche, celles-ci sont plus amplement précisées dans une entente contractuelle.

Application d'intérêts et de pénalités liés aux échéances de taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la Municipalité

Considérant la reprise des activités économiques suite à l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte avait, également décrété, par la résolution 20.04.3.7. et reconduit par la résolution 20.07.3.5, une abolition des intérêts et pénalités relatives à toutes les créances émises et recevables au cours de l'année 2020;

Considérant que le conseil municipal juge à propos de mettre fin à ces congés d'intérêts et pénalités et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte informe sa population de la remise en vigueur des taux d'intérêts et pénalités applicables au non respect des échéances de taxes et autres créances et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020, à savoir : des intérêts de 10 % sur tout compte passé du auquel s'ajoute une pénalité de 5%.

Renouvellement contractuel avec le Ministère des Transports du Québec

Considérant le contrat liant la Municipalité de L'Isle-Verte au Ministère des Transports du Québec concernant les travaux de

déneigement et de déglacage de la route collectrice reliant L'Isle-Verte à la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix (9,5 km);

Considérant que le coût précédent de l'entente contractuelle, convenue en 2017, était de 60 670,74 \$;

Considérant la nouvelle entente contractuelle soumise, soit 66 905,27 \$, applicable à compter de la saison hivernale 2020-2021;

Considérant que les conditions reliées à cette nouvelle entente reflètent sensiblement les obligations prévalant antérieurement;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son accord au nouveau marché proposé et autorise la direction générale à signer l'entente contractuelle, pour et au nom de la Municipalité.

Demande d'aide financière - programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte désire soumettre une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable;

Pour ces motifs, il est adopté :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP;

Que le directeur général de la Municipalité, monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à signer les documents de demande de

subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

Résultats des soumissions - travaux de scellement de fissures

Considérant le processus d'appel d'offres, sur invitations, ayant été fait auprès de diverses entreprises offrant le service de scellement de fissures;

Considérant que ce procédé a démontré son efficacité afin d'accroître la durée de vie de travaux de pavage;

Considérant l'importance d'assurer une certaine pérennité des travaux de pavage effectués sur les tronçons de rues que sont : le Coteau-de-Tuf et la Montée des Coteaux;

Considérant les propositions reçues, à savoir :

- Entreprise Permaroute : Coût au mètre linéaire : 2,72 \$ (taxes incluses)
- Fissures Gaspésie inc. : Coût au mètre linéaire : 3,45 \$ (taxes incluses)
- Scellement de fissures Sévigny : Coût au mètre linéaire : 2,65 \$ (taxes incluses)

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de l'entreprise « Scellement de fissures Sévigny » au prix de 2,65 \$ du mètre linéaire.

Demande d'aide financière - programme « Réfection et construction des infrastructures municipales » - RÉCIM

Considérant la nécessité pour la Municipalité de se doter d'un bâtiment, lequel devant permettre d'abriter l'abrasif utilisé durant la saison hivernale;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide permettant de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM et, par conséquent, qu'elle s'engage à respecter les modalités s'y appliquant;

Considérant qu'advenant l'obtention d'une aide financière

pour son projet, la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue de sa nouvelle infrastructure;

Considérant qu'advenant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme RÉCIM, la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme ainsi que tout dépassement de coûts pouvant y être associés;

En conséquence, il est adopté :

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM,

Que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la direction générale à signer la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité.

Comité de pilotage de la démarche municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte est en période de mise à jour de la démarche municipalité amie des aînés ci-après MADA;

Considérant que le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité de pilotage MADA est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

Considérant que le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

De permettre le partenariat et la représentativité de l'ensemble de la communauté, sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.

D'assurer l'élaboration de la démarche MADA : en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population; en recommandant des projets concernant les divers cycles de

D'assurer l'implantation de la démarche MADA;

D'assurer le lien entre les instances municipales, la communauté et la démarche MADA;

D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;

De jouer un rôle consultatif et de vigilance, grâce à son expertise;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décision, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action : en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité; en priorisant les éléments du plan d'action; en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique MADA.

Considérant que chacun des membres proposés a préalablement accepté le rôle et le mandat qui lui sont confiés pour la mise à jour de la politique MADA.

Il est adopté :

Que la municipalité de L'Isle-Verte procède à la nomination des membres suivants au sein du comité de pilotage MADA, à savoir :

GINETTE Caron à titre de représentante des questions familiales et aînées de la municipalité de L'Isle-Verte;

JACQUES Lemieux à titre de représentant des aînés et des organismes communautaires,

GILBERTE Chassé à titre de représentante des aînés,

FRANCE Laflamme à titre de représentante des familles,

MARIE-ÈVE Dubé à titre de représentante des familles

CHLOÉ St-Amand à titre de représentante des adolescents,

PATRICK Lavallée à titre de

Vie municipale

représentant des nouveaux arrivants,

Chantal Amstad à titre de coordonnatrice des loisirs de la municipalité de L'Isle-Verte,

Benoît Randall à titre de directeur général adjoint de la municipalité de L'Isle-Verte,

Myriam Desrosiers-Roy à titre de représentante du CISSS Bas St-Laurent,

Gérald Dionne à titre d'agent de développement rural,

Julie Couvrette à titre de chargée de projet.

Demande de dérogation mineure - propriété du 14 rue Talbot

Comme le prévoit la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres du conseil municipal procèdent à une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 14 rue Talbot.

Faisant suite aux échanges entre les membres du conseil municipal et la personne visée par la demande de dérogation mineure, il est proposé d'en reporter la décision à une date ultérieure, soit au mardi 25 août 2020.

Mise à niveau des infrastructures de loisirs - proposition de la Commission Scolaire

Considérant le projet de mise à niveau des infrastructures de loisirs amorcé en 2019 et visant, entre autre, le remplacement du système d'éclairage du terrain de l'École Moisson d'Arts;

Considérant que la Commission Scolaire désire s'assurer que les équipements faisant l'objet d'un appel d'offres reflèteront les besoins exprimés dont la maximisation de l'efficacité énergétique (minimiser la consommation énergétique et maximiser la qualité de l'éclairage);

Considérant que le service des ressources matérielles de la Commission Scolaire exige l'implication d'une firme de professionnels afin de bien identifier les caractéristiques devant être incluses au document

d'appel d'offres;

Considérant que la firme R+O Énergie a soumis une proposition de services au montant de 3 250 \$ (plus taxes) pour mener à terme ce dossier;

Considérant que la Commission Scolaire accepte d'assumer 50% du coût de ces services professionnels;

En conséquence, il est adopté que la municipalité de L'Isle-Verte accepte d'assumer sa part de contribution exigée, soit 50% du montant de 3 250 \$ (plus taxes);

Que suite à cet accord, demande d'échéancier de réalisation soit fait à la Commission Scolaire pour établir la finalité de ce projet.

Levée de la séance

Certains sujets nécessitant une validation d'informations, à 20 h 55, il est adopté que la présente séance soit ajournée au mardi, 25 août 2020 à 19 h 30, à la salle communautaire de l'École Moisson d'Arts, 136 rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte.

Résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 25 août 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; les membres du conseil présents sont Véronique Dionne, Sophie Sirois, Stéphane Dubé et Jean Pelletier.

Demande de dérogation mineure - propriété du 14 rue Talbot

Considérant la demande soumise par les propriétaires de la résidence sise au 14 rue Talbot à l'effet de pouvoir procéder à l'agrandissement, en appentis, de leur résidence du côté nord de leur terrain;

Considérant que la réglementation municipale d'urbanisme exige une marge arrière minimale de 6 mètres et que, selon le certificat de localisation des propriétaires, la marge actuelle serait de 7,58 mètres;

Considérant que le projet d'agrandissement proposé aurait pour effet d'empiéter dans la marge minimale requise de 2,07 mètres, réduisant celle-ci à environ 3,93 mètres au lieu de 6 mètres;

Considérant que le plan d'urbanisme fait état de la proximité de ce terrain avec la zone à risque de mouvement de terrain;

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme et que ces derniers accueillent favorablement cette demande, sous certaines conditions, dont celle d'avoir la certitude que lesdits travaux n'auront aucun impact sur la stabilité du sol;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble de ce projet et a même signifié aux propriétaires qu'il leur serait exigé une attestation de professionnels signifiant que ce projet d'agrandissement ne représente aucun risque probant tant pour leur immeuble que pour une instabilité éventuelle du talus;

Considérant les démarches entreprises par les propriétaires de l'immeuble aux fins de répondre aux attentes de la Municipalité, dont l'obtention d'offres de services en études géotechniques;

Considérant les deux options ayant été proposées aux propriétaires par la firme d'expertise LER, à savoir : effectuer des analyses suite à des prélèvements de carottes par forage ou l'analyse des strates du sol par voie d'excavation;

Considérant qu'une consultation, auprès d'une entreprise en ingénierie, démontre une certaine équivalence quant aux méthodes d'analyses et d'échantillonnages qu'entendent prioriser les propriétaires de l'immeuble;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne démontre aucun conflit d'usage pouvant constituer un préjudice sur le voisinage;

En conséquence, il est adopté :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte signifie aux propriétaires de l'immeuble du 14, rue Talbot, qu'elle a pris acte de l'ensemble de la documentation fournie en regard de la demande de dérogation mineure;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte est disposée à donner suite favorablement à la demande de dérogation mineure, et ce, sous certaines conditions, à savoir :

Que les propriétaires confirment qu'ils prendront tous les moyens nécessaires attestant que leur projet d'agrandissement est sécuritaire;

Que les résultats et recommandations obtenus, suite aux expertises qu'ils feront réalisés par des professionnels, soient soumis à la Municipalité et démontrent l'absence de risques potentiels;

Que les propriétaires s'engagent à n'effectuer aucuns travaux de déboisement du terrain qui leur est contiguë.

Résolution d'appui - demande de soutien financier - projet de réseau de télécommunication d'urgence régional

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Clément désirent présenter un projet de réseau de télécommunication d'urgence régional dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est adopté :

Que le conseil municipal de L'Isle-Verte s'engage à participer au projet de réseau de télécommunication d'urgence régional et à en assumer une partie des coûts;

Que le conseil municipal de L'Isle-Verte autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil municipal nomme la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'organisme responsable du projet.

Travaux au ponceau de la rivière à la Fourche - Offre de services - étude hydraulique

Considérant l'état de désuétude du ponceau permettant à la rivière à la fourche de traverser la route du 1^{er} Rang;

Considérant le rapport d'inspection transmis par le Ministère des Transports démontrant les risques potentiels lié au maintien de la circulation routière sur ce ponceau;

Considérant que les travaux de remplacement de ce ponceau demeurent à être évaluer mais nécessiteront, au préalable, une étude hydraulique afin de préciser le diamètre de la conduite de remplacement;

Considérant la proposition de services obtenue de la part de l'entreprise en ingénierie Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., incluant l'étude hydraulique et l'estimation préliminaire des coûts de travaux;

En conséquence, il est approuvé :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte la proposition d'honoraires soumise par l'entreprise Bouchard Service-Conseil S.E.N.C., à savoir :

Étude hydraulique pour le dimensionnement du ponceau : 1 200,00 \$

Estimation préliminaire des travaux : 400,00 \$

Que ces coûts soient assumés par le poste budgétaire « Honoraires professionnels ».

Levée de la séance

À 19 h 48, il est adopté que la séance soit levée.

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020

Sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Caron, la réunion est ouverte ; les membres du conseil présents sont Véronique Dionne, Sophie Sirois, Stéphane Dubé et Bernard Nieri.

Dépôt et présentation des résultats financiers de l'année 2019

Monsieur Pascal Briand, accompagné de madame Érica Gosselin, de la firme comptable Mallette procède au dépôt ainsi qu'à la présentation des résultats financiers de la Municipalité pour l'exercice financier 2019.

À la suite de cette présentation, il est adopté que le contenu de ce rapport soit accepté, tel que soumis.

Comptes du mois

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 19 août 2020 au 8 septembre 2020, il a été adopté que l'ensemble de ces comptes soit approuvé :

LISTE DES DÉPENSES
COMPTES À PAYER AU
8 SEPTEMBRE 2020:
33 574,42\$
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES :
36 319,69\$
TOTAL DES DÉPENSES:
69 894,11\$

Demande de versement de la contribution municipale à l'entente de gestion concernant la politique familiale ainsi que la démarche MADA

Considérant l'entente à laquelle a adhéré la municipalité de L'Isle-Verte en février 2020 aux fins d'assurer sa collaboration ainsi que sa part de financement à la mise à jour de sa politique familiale et à la démarche MADA (municipalité amie des aînés);

Considérant la contribution financière exigée de la part de la municipalité, à savoir le montant de 8 912,50 \$ dont 5 250 \$ provenant d'une aide financière

Vie municipale

attribuée par le Ministère de la Famille (50% de ce montant ayant été perçu en 2019);

Considérant que ce financement est nécessaire à la réalisation de l'objet de cette entente, celle-ci étant mise en œuvre par la MRC de Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est adopté :

Que la municipalité de L'Isle-Verte verse le soutien financier exigé,

Que ce montant soit pris à même l'activité budgétaire « Soutien aux organismes ».

Proposition d'achat de terrain - propriété de l'entreprise Ferme Émilien Michaud

Considérant les démarches entreprises par la municipalité de L'Isle-Verte, conjointement avec la MRC de Rivière-du-Loup, auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles afin d'obtenir l'autorisation d'accroître son périmètre urbain et ce, à des fins industrielles et commerciales;

Considérant qu'il s'agit de démarches initiées auprès de la CPTAQ en 2014;

Considérant qu'après maintes représentations auprès des Commissaires de la CPTAQ, une décision favorable a été rendue à la Municipalité;

Considérant qu'outre ces démarches, la Municipalité se devait de modifier ses règlements d'urbanisme afin d'adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que l'ensemble de ces démarches ont été accomplies permettant à la Municipalité de planifier le développement de ce nouveau secteur industriel et commercial;

Considérant que le terrain visé est propriété de l'entreprise agricole Ferme Émilien Michaud;

Considérant l'accord convenu avec les administrateurs de cette entreprise (courriel de monsieur Jean-Luc Michaud du 19 août 2020) soit la possibilité pour la Municipalité de se porter acquéreur du terrain visé, soit

une superficie de 6.12 hectares pour le montant de 65 000 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est adopté :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition de vente soumise par l'entreprise agricole « Ferme Émilien Michaud » au montant de 65 000 \$ (plus taxes);

Que le montant de cette transaction, incluant les honoraires professionnels à venir et sans s'y limiter, à savoir : arpentage, désignation cadastrale, acte notarié;

Que cet investissement soit assumé à même les excédents financiers non affectés de la Municipalité;

Que la mairesse ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer les documents devant permettre de concrétiser cette transaction, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-Verte.

Contribution municipale à l'activité « Circuit Évasion »

Considérant le projet « Circuit Évasion » parrainé par la Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte;

Considérant que cette activité apporte une contribution non négligeable à la découverte de notre milieu et constitue un attrait touristique de plus en plus populaire;

Considérant que la municipalité juge à propos de soutenir de telles initiatives auxquelles des bénévoles ont bien voulu y consacrer du temps et de leur imagination;

En conséquence, il est adopté :

Que la Municipalité assume les frais inhérents à la publicisation de cette activité et ce, pour une somme de 250 \$;

Que, par la même occasion, des félicitations soient adressées aux initiateurs(trices) de ces belles aventures.

Nettoyage de fossé - route Bérubé

Il est adopté que soient autorisés

des travaux mécanisés, dans le secteur de la route Bérubé, le tout aux fins d'améliorer l'écoulement des eaux de surface. Les travaux nécessiteront l'utilisation d'une pelle hydraulique pour une durée d'environ 1 journée.

Le coût de ces travaux sera assumé à même le budget d'opération relatif à la voirie d'été.

Projet de règlement aux fins de remplacer le règlement de dérogation mineure 2013-119

Considérant qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions du règlement 2013-119 portant sur les dérogations mineures aux fins d'y modifier le coût exigé pour le traitement d'une telle demande;

Considérant que le coût actuellement exigible est de 200 \$;

Considérant que les démarches liées à l'application de ce pouvoir réglementaire devraient être compensées par les frais exigibles, ce que le règlement actuel ne reflète pas;

En conséquence, le conseil municipal dépose le présent projet de règlement 2020-178, à des fins de consultation, le tout ayant pour objet de porter à 500 \$ les frais exigibles pour une demande de dérogation mineure.

Avis de motion - règlement de dérogation mineure

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller, monsieur Stéphane Dubé, qu'un règlement remplaçant le règlement de dérogation mineure 2013-119 sera soumis, pour adoption, à la prochaine séance publique du conseil. Un projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal, ce 8 septembre 2020 ainsi qu'auprès de la population, pour consultation.

Résolution pour les organismes dont le territoire est visé par le projet de service régional animalier

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du

Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphané, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix désirent présenter un projet de service régional animalier dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est adopté :

Que la municipalité de L'Isle-Verte statue et décrète, par la présente résolution, ce qui suit : Le conseil municipal de la municipalité de L'Isle-Verte s'engage à participer au projet de service régional animalier et à assumer une partie des coûts; Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil municipal nomme la MRC de Rivière-du-Loup organisme responsable du projet.

Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu que Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que le CN invite le conseil municipal à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployer pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de notre communauté;

En conséquence, il est adopté :

Que le conseil municipal de la municipalité de L'Isle-Verte signifie son appui à la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

Levée de la séance

À 20 h 31, il est adopté que la séance soit levée.

Séance du conseil municipal

Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 à la salle communautaire de l'école Moisson-d'Arts située au 136, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte

Le mardi 13 octobre 2020

Des mesures sanitaires devront être respectées :

- ♦ **Port du masque**
- ♦ **Désinfection des mains**
- ♦ **Distanciation physique**
- ♦ **Signature de présence dans un registre**



PARC CÔTIER KISKOTUK

Saviez-vous que le parc côtier Kiskotuk est situé en partie sur le territoire de L'Isle-Verte? Le parc offre sept secteurs de découverte, tous plus époustoufflants les uns que les autres! Nous vous invitons à profiter des belles journées d'automne pour faire le plein d'exercice, de grand air et de magnifiques points de vue.

LE P'TIT BOTTIN DE L'ISLE-VERTE

Afin de mettre à jour le site Internet de la Municipalité et le bottin des ressources, nous demandons aux propriétaires d'entreprises ou représentants d'organismes de nous aviser de tout changement survenu au courant des dernières années. Que ce soit un changement d'adresse, de numéro de téléphone, de personne-ressource, ou une fermeture.

Contactez-nous au 418 898-2812, poste 300.

Nous vous remercions de votre collaboration!



Vie communautaire

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Suite à l'Assemblée générale annuelle tenue le 17 septembre dernier, le conseil d'administration du Club des 50 ans et plus de L'Isle-Verte a été renouvelé et est maintenant composé de M. Maurice Dumas (président), M. Guy Bérubé (trésorier) et Mme Gilberte Chassé (secrétaire).

Pour davantage d'information à propos des activités du Club des 50 ans et plus, veuillez communiquer avec M. Maurice Dumas au 418 898-3637.

CDET

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte a tenu son Assemblée générale annuelle le 1^{er} octobre dernier. La Municipalité remercie les membres sortants pour leur travail : Mme Cynthia Calusic, Mme Marie-Claude Larocque et M. Sébastien Soucisse, et leur souhaite bon succès dans leurs nouveaux projets!



Par le fait même, la Municipalité félicite le nouveau conseil d'administration constitué de M. Normand Lafrance (réélu), M. Gilles Gaudreau (réélu), Mme Sandra St-Jean (élue) et Mme Ginette Caron (représentante municipale). **Cinq postes sont encore à pourvoir.** Au plaisir de voir rayonner les milieux touristique et économique à L'Isle-Verte!



HALLOWEEN

Cette année, vous êtes invités à participer à deux concours : la décoration de votre maison et la création d'un épouvantail. Pour participer et courir la chance de gagner des friandises, vous avez jusqu'au 30 octobre pour envoyer vos photos (une pour chaque concours) au loisirs@isle-verte.ca. Au plaisir de voir les résultats de votre créativité!

PRÉSENCE DE DÉFIBRILLATEURS

Nous tenons à vous informer que trois défibrillateurs se retrouvent sur le territoire de la municipalité. Un premier est situé à la Caisse Desjardins (ouverte 24h/7jours), un deuxième se retrouve au Centre récréatif Guy D'Amours (ouverture variable selon les activités offertes) et un troisième est localisé à la billetterie du quai (ouverture variable selon les saisons).



LES ESPACES MUNICIPAUX NE SONT PAS DES POUBELLES

Nous remarquons que certaines personnes laissent des matériaux et déchets aux différents sites municipaux. Ce geste est **absolument interdit**.

Deux écocentres sont à votre disposition jusqu'au **21 novembre**, soit à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ainsi qu'à Rivière-du-Loup. Il y a aussi le lieu d'enfouissement technique à Cacouna.

Merci de votre collaboration!



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue Saint-Jean-Baptiste (Presbytère), L'Isle-Verte
418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h** Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418 868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS

MOIS D'OCTOBRE

Dr Caron : 6,13,20 et 27 octobre

Dr Munger : 7,14 et 21 octobre

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte

Téléphone : 418 898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie

de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - G0L 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - G0L 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - G0L 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Bienvenue à M. Élie Houde au sein de l'équipe municipale!

Nous sommes très fiers d'accueillir dans l'équipe municipale notre nouveau contremaître des travaux publics, monsieur Élie Houde. Possédant une expérience au privé comme chargé de projet, comme chef d'équipe ainsi qu'en entretien général des bâtiments, il saura contribuer à faire progresser nos projets et réaliser nos livrables.

En poste depuis seulement le 5 octobre 2020, nous lui souhaitons un bon début parmi nous et au plaisir de travailler ensemble!

Séance du conseil municipal

Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 à la salle communautaire de l'école Moisson-d'Arts située au 136, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte

Le mardi 13 octobre 2020

Des mesures sanitaires devront être respectées :

- ♦ **Port du masque**
- ♦ **Désinfection des mains**
- ♦ **Distanciation physique**
- ♦ **Signature de présence dans un registre**

Qui doit-on appeler ?

Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812
Directeur général adjoint, Benoit Randall	418 898-2812
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Contremaître des travaux publics, Élie Houde	418 898-2812
Préposé aux réseaux aqueducs et au traitement eaux usées, Patrick Landry	418 898-2812
Inspectrice en bâtiments et environnement, Stéphanie Cyr-Massé	418 898-2812
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Chantal Amstad	418 898-2812

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812

JOURS

HEURES

FERMÉ AU PUBLIC JUSQU'AU 25 OCTOBRE

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

JOURS

HEURES

Jeudi et vendredi

13 h à 16 h 30

Samedi

13 h à 16 h

Horaire de la bibliothèque municipale

136 rue Saint-Jean-Baptiste, 418 898-2812, poste 308

JOURS

HEURES

FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

CALENDRIER DES COLLECTES

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications. Merci de votre compréhension.



Après m'avoir lu,
mettez-moi au bac bleu!